

tinrent alors les cardinaux. Ils avaient tous été mandés à Paris, tant ceux de Rome qui n'étaient pas en prison, que les autres dispersés sur tout le territoire de l'empire. Les uns, par l'influence de Consalvi, refu-

sèrent, au nombre de 13, d'assister au mariage religieux et devinrent les *cardinaux noirs*; les autres, dirigés par Fesch et par Maury, continuèrent de jouir des faveurs impériales: ce dernier même fut



nommé par l'empereur archevêque de Paris en 1810, malgré le refus persévérant de Pie VII (1).

Mais tandis que la France donnait ce

(1) Voir sur ce double sujet; les *Cardinaux noirs*, par M. GEOFFROY DE GRANDMAISON et le *divorce de Napoléon*, par M. HENRI WELSCHINGER.

spectacle, de nouvelles déprédations se commettaient à Rome.

Le 1^{er} janvier 1810, la police s'empara des Archives des tribunaux et Congrégations ecclésiastiques.

Le 5, on apposa les scellés sur les effets appartenant au Saint-Siège; on saisit

les sceaux pontificaux et notamment l'*anneau du pêcheur* qui, depuis le XII^e siècle, sert à sceller les Brefs et les Bulles émanant du Saint-Siège. Cet anneau, emporté par le cardinal Doria, se trouvait

done entre les mains de Pie VII. Son geôlier, le capitaine Lagorse, reçut l'ordre de le réclamer; mais Pie VII indigné brisa l'anneau en deux et c'est dans cet état que le prince Borghèse l'envoya à



LE PRINCE DE METTERNICH

l'empereur qui en fut tout honteux (1). Quelques jours après, l'aide de camp du

(1) *Lettre du prince Borghèse à l'empereur Napoléon*, (14 mars 1811), citée par M. D'HAUSSONVILLE, t. III p. 485. Artaud de Montor raconte ce vol sacrilège d'une manière un peu différente.

général Miollis quittait Rome subitement. Il emportait la tiare dont Napoléon avait fait présent à Pie VII lors de son sacre. « On disait, raconte malicieusement Artaud de Montor, que l'intention de l'empereur était de la remettre au Saint-Père. »

XVI. — MISSION SECRÈTE DE M. DE LEBZELTERN
A SAVONE — LES TROIS ENTREVUES DU
DIPLOMATE AVEC PIE VII — LES CONCESSIONS — ENTÊTEMENT DE L'EMPEREUR

Cependant, le comte de Metternich, qui était alors à Paris, obtint de Napoléon d'envoyer à Savone un agent du gouvernement autrichien chargé de voir le Pape et de régler avec Sa Sainteté diverses questions religieuses. Cette faveur était un fait unique, car alors on pouvait dire que la vie de l'Église, en tant que pouvoir dirigeant, était totalement suspendue. Le Pape, étroitement surveillé, ne voyait que ses gardiens, qui, même pendant sa messe, ne le perdaient pas de vue. Personne ne pénétrait jusqu'à lui sans la permission spéciale de Napoléon, dûment visée par Berthier.

Ce n'avait été qu'avec d'extrêmes difficultés que le vénérable évêque de Lodi, âgé de soixante-dix-sept ans, et qui désirait avant de mourir contempler encore le Père des chrétiens, put obtenir une audience. Mais, de même que le Pape ne pouvait recevoir ni visite ni lettres, toute correspondance émanant du palais était soumise au plus minutieux examen. Le général Berthier avait poussé les précautions jusqu'à refuser un visiteur dont le passeport aurait dû, ce semble, par sa signature même, éloigner tous les soupçons. Un jour, un certain Guillaume Vitté se présenta, nanti d'un passeport visé par Fouché lui-même. Berthier flaira un piège et ne permit de voir le Pape qu'en public; cette fois, il avait été bien inspiré, Vitté n'était qu'un espion prussien.

Aussi quel ne fut pas l'embarras du général quand, au mois de mai 1810, se présenta devant lui le chevalier Louis de Lebzelter, conseiller d'ambassade d'Autriche, porteur d'un passeport en règle, signé comme le précédent : FOUCHÉ, *duc d'Otrante*.

Berthier fut si perplexe qu'il différa sa réponse jusqu'au lendemain; puis il envoya un exprès au chef de la police à Turin, un autre à M. de Chabrol, un troisième au prince Borghèse, pour avoir leur avis et couvrir sa responsabilité.

L'audience fut enfin accordée; elle eut lieu le 16 mai 1810.

M. de Lebzelter était fort au courant des difficultés existant entre l'empereur et le Pape; son sens diplomatique et chrétien l'avertissait qu'un jour ou l'autre, la faiblesse de celui-ci aurait raison de la force de celui-là.

Tout en affectant extérieurement une grande indifférence, avons-nous dit déjà, Napoléon avait été profondément blessé par l'excommunication prononcée contre lui; il était trop perspicace pour ne pas comprendre que son prestige était atteint devant l'Europe chrétienne par cette sentence, encore qu'elle fût assez vaguement connue du public. Il sentait tout l'odieux qu'il assumait en se constituant le geôlier d'un vieillard désarmé et dépouillé; mais son orgueil, un incomparable orgueil, l'empêchait de revenir en arrière. Il pensait avoir trouvé un intermédiaire utile dans M. de Lebzelter, et c'est lui-même qui avait fait choix de ce diplomate pour une mission secrète auprès du Pape. Le prétexte, on l'a vu, était d'avoir à traiter des affaires religieuses d'Autriche.

Dès la première entrevue, ces affaires furent réservées et M. de Lebzelter exposa l'objet de sa véritable mission; Napoléon désirait arriver à une entente. A cette nouvelle, la figure du Pape s'épanouit :

Plaise à Dieu, s'écria-t-il tout ému, que cet événement consolide la paix continentale! Nous désirons plus que personne que l'empereur Napoléon soit heureux; c'est un prince qui réunit tant d'éminentes qualités! Veuillez le ciel qu'il reconnaisse ses vrais intérêts: il a dans ses mains, s'il se rapproche de l'Église, les moyens de faire tout le bien de la religion, d'attirer à soi et à sa race la bénédiction des peuples et de la postérité, et de laisser un nom glorieux sous tous les aspects.

Bientôt après, des souvenirs et des réflexions amères sur sa situation traversèrent l'esprit du saint pontife; il parla de son isolement et des difficultés qui s'opposaient à un rapprochement avec Napoléon. Dans cet entretien qui dura longtemps, Pie VII ne dit pas un mot relatif au temporel; les tristesses de l'Église, la persécution

contre les évêques et les cardinaux fidèles furent seules l'objet de ses plaintes.

Puis, lorsque ce sujet fut épuisé, il reprit avec ce ton de douceur et de fermeté qui s'alliaient si bien en sa personne :

Quand les opinions sont fondées sur la voix de la conscience et le sentiment des propres devoirs, elles deviennent irrémovibles (M. Alquier avait entendu cette même expression de la bouche du Pape), et il n'y a pas de force physique au monde qui puisse, à la longue, lutter contre une force morale de cette nature. Ce que Nous avons prononcé sur les tristes événements qui Nous sont arrivés dans Notre Siège a été dicté par de tels sentiments, et ne peut conséquemment souffrir une variation, toutes les fois que Nous devons Nous expliquer.

J'ai trouvé le Pape, ajoute M. de Lebzelter, un peu vieilli, mais bien portant, calme, serein à son ordinaire, et ne mettant pas la moindre aigreur dans ses propos, même lorsqu'il a abordé les sujets qui doivent lui être le plus sensibles. Il m'a paru également ferme dans ses opinions; il y en a sur lesquelles assurément il ne reviendra jamais et ne peut revenir.

Lorsque l'envoyé de Napoléon aborda le point le plus délicat de sa mission, l'établissement du Pape à Paris ou à Avignon: « Jamais! s'écria Pie VII avec force, jamais Nous ne renoncerons à Rome, jamais Nous ne Nous fixerons à Avignon, malgré l'attachement que cette ville Nous a témoigné! Jamais Nous n'abandonnerons le Siège que Nous a assigné la Providence! Au reste, pouvons-Nous renoncer aux droits du Saint-Siège, manquer à Nos serments et ne pas défendre le patrimoine de saint Pierre? — Mais, répliquait M. de Lebzelter, mais si Votre Sainteté reste ici, Très Saint-Père, si vous venez à y mourir, que deviendra le Saint-Siège? que deviendront ses droits? » Pie VII repartit: « Que Napoléon Nous laisse en repos à Rome, exerçant les fonctions de Notre ministère; Nous ne voulons recevoir ni pensions ni honneurs; les offrandes des fidèles suffiraient à notre subsistance. Les catacombes ont été habitées par de saints Pontifes; elles nous suffisent. Qu'il ne porte aucune atteinte à Nos droits spirituels; qu'il ne Nous oblige pas à Nous expliquer; Nous ne dirons rien! »

M. de Lebzelter hasarda qu'une convention bien nette pourrait prévenir les inconvénients pour l'avenir :

« Ah! reprit le Pape avec vivacité des Conventions, des Concordats! il en a été fait avec la France, l'Italie, la Bavière, le Wurtemberg, tous ont affaibli Notre pouvoir et réduit l'Église à l'étroit! Nous les regrettons, Nous Nous reprochons amèrement Notre condescendance. »

Puis, se recueillant, Pie VII prononça lentement ces solennelles paroles: « Si Napoléon manifeste le vœu de se rapprocher de l'Église et qu'il en atteste la sincérité par quelque fait, cette affaire peut s'arranger, et personne assurément ne le désire plus que Nous. » CHOTARD, p. 95.

Sur cette parole du Pontife, la première audience prit fin. Une seconde eut lieu le surlendemain, 18 mai. Dans l'intervalle, le saint prisonnier avait beaucoup souffert; cette conversation avait épuisé ses forces, et la secousse avait été si violente sur ses nerfs affaiblis que la seconde entrevue s'en ressentit. Le 18 mai, Pie VII se répandit en plaintes amères; il montra que sa position était plus dure encore que celle de Pie VI, lequel, au moins, dans sa captivité, avait gardé près de lui un cardinal, des prélats, des secrétaires et un ministre d'Espagne; Napoléon était plus rigoureux que le Directoire, et pourtant, ajouta-t-il, « Nous avons consenti à le sacrer et à le couronner à Paris! »

Après cette explosion de juste ressentiment, l'entretien reprit cependant un cours plus calme et M. de Lebzelter obtint successivement plusieurs concessions qu'il résume lui-même dans les quatre articles suivants :

- 1° Reconnaissance tacite par le Saint-Père de Napoléon comme souverain de Rome et des États romains.
- 2° Possibilité de rétablir le Saint-Père dans la plénitude de sa souveraineté spirituelle, en écartant tout ce qui touche à sa souveraineté temporelle.
- 3° Facilité d'obtenir le rappel de l'excommunication et la rentrée de Napoléon dans le sein de l'Église.

4^o Facilité, enfin, d'arranger les autres différends entre le Saint-Siège et l'empereur, tels que l'observance des propositions gallicanes, la nomination de cardinaux de nationalité étrangère, le libre choix des personnes dont Sa Sainteté aurait besoin.

Cette seconde conférence, comme on le voit, avait eu, malgré la vivacité du début, d'importants résultats. Il y en eut une troisième le 20 mai; elle fut très orageuse et se prolongea, dit le négociateur, bien avant dans la nuit. Le Pape hésitait; doué de qualités éminentes, il n'était pas de caractère à prendre seul une résolution importante et un parti décisif, il aurait voulu le suffrage de ses conseillers, mais, hélas! il était seul, et il s'effrayait d'avoir déjà tant accordé.

Ah! s'écria-t-il, si Napoléon porte de nouvelles atteintes à la religion, tout en faisant valoir sa protection hypocrite et perfide, s'il me porte de nouveaux coups, ou bien me fait traîner à Paris, s'il persiste à vouloir accréditer dans le monde la fausse opinion que je ne remplis pas mes devoirs par pure opiniâtreté, que je sacrifie les intérêts de l'Église à des vues secondaires, que l'accès est libre près de moi, tandis que vous êtes le seul jusqu'ici qui m'avez approché et avec qui j'aie pu causer sans d'humiliants témoins, ne recevant qu'une lettre sur dix qui me sont adressées, celle-là encore ouverte et mutilée; enfin, si l'empereur



CE MÉDAILLON REPRÉSENTANT PIE VII FUT COMMANDÉ A LA MANUFACTURE DE SÈVRES PAR NAPOLEON I^{er} EN 1805, ET OFFERT PAR LUI AU PAPE QUI LE LAISSA EN MOURANT AU CARDINAL CONSALVI. CELUI-CI L'OFFRIT A SON TOUR, EN 1824, A L'HISTORIEN CRÉTEINEAU-JOLY. LES FILS DE CE DERNIER L'ONT DONNÉ, EN 1899, AU R. P. DROCHON, DES AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION.

me force à sortir de ma conduite passive, alors, j'emploierai les dernières armes qui me restent, et je ferai un éclat auquel, sans doute, il ne s'attend pas. Les moyens ne me manquent pas tout à fait, et mon seul regret sera alors de compromettre les individus qui se trouvent préposés à ma garde.

Si vous connaissiez les angoisses de mes nuits comme celles de mes journées, les douleurs de tous les instants de ma vie solitaire, vous concevriez mieux les changements que subissent quelquefois mes dispositions et que vous avez remarqués dans mes discours. (CHOTARD, p. 128.)

Cette entrevue fut la dernière. Peu après, l'envoyé autrichien revenait à Paris, porteur des quatre articles résumés plus haut. Enivré de sa puissance, Napoléon prit connaissance des concessions consenties par Pie VII; mais, sans tenir compte des sacrifices qu'elles avaient causés, il différa sa réponse; sourd aux instances de l'Autriche, il attendait que le Pape consentit à s'avilir en renonçant à ses droits. Comme Pie VII n'y consentit pas, les portes de Savone restèrent fermées.

En attendant qu'elles s'ouvrent un peu plus tard et que la prison de Fontainebleau remplace celle de Savone, voyons quelles souffrances procurait à l'univers catholique la captivité de son chef.



PIE VII

CHAPITRE V

PIE VII A FONTAINEBLEAU

XVII. LE CARDINAL MAURY NOMMÉ ARCHEVÊQUE DE PARIS PAR NAPOLEON ET REFUSÉ PAR PIE VII — NOUVELLES VIOLENCES CONTRE LE PAPE — LA COMMISSION ECCLÉSIASTIQUE — L'ABBÉ ÉMERY

Par suite de la perturbation qui régnait en France, le siège de Paris était vacant

depuis bientôt deux ans; beaucoup d'autres diocèses étaient aussi sans pasteurs. Pie VII, privé de toute liberté, se refusait à reconnaître et à confirmer les nominations de l'empereur aux sièges vacants. Se mettant au-dessus de tout droit, Napoléon venait de nommer à l'archevêché de Paris le cardinal Maury, qui accepta. Mais le 2 décembre